

4321265/16



Approvisionnement en combustibles: supplément de dépenses pour les
fournitures des Houillères du Centre et du Midi (1er novembre 1942-
15 février 1943)

C.A. 10.II.43
C.M. 25.II.43

Régularisation du supplément de dépenses résultant de l'application de la décision ministérielle du 2 février 1943 relative aux nouvelles conditions de prix et de réception applicables à compter du 1er novembre 1942 aux fournitures de combustibles faites par les Houillères du Centre et du Midi pendant la période du 1er novembre 1942 au 14 février 1943 (N°2732) (10.982.008 Frs)

Rapporteur : M. LEONARD

Le Rapporteur propose l'approbation de ce dossier soumis pour régularisation.

La Commission émet un avis favorable.

QUESTION VIII - Marchés et Commandes

- 4°) Approvisionnement en combustibles : supplément de dépenses pour les fournitures des Houillères du Centre et du Midi (1er novembre 1942 - 14 février 1943).

P.V. (p.5)

M. LE PRESIDENT indique que les suppléments de dépenses correspondant au règlement des fournitures faites par les Houillères du Centre et du Midi du 1er novembre 1942 au 14 février 1943, sur la base des nouvelles conditions auxquelles le Conseil vient de donner son accord, s'élèvent à 10.982.008 fr.

Le Conseil approuve ces suppléments de dépenses.

Sténo (p.13)

M. LE PRESIDENT.- Les suppléments de dépenses correspondant au règlement des fournitures faites par les Houillères du Centre et du Midi du 1er novembre 1942 au 14 février 1943, sur la base des nouvelles conditions auxquelles le Conseil vient de donner son accord, s'élèvent à 10.982.008 fr. Il vous est proposé de les approuver.

Le Conseil approuve ces suppléments de dépenses.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Conseil d'Administration

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du 10 novembre 1943

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

III - Marchés et Commandes

- 4°) Approvisionnement en combustibles : supplément de dépenses pour les fournitures des Houillères du Centre et du Midi (1er novembre 1942 - 15 février 1943).

Pr

aprouvé

29 octobre 1943

N O T E

pour M.M. les Membres du Conseil d'Administration

sur les suppléments de dépenses engagés par la S.N.C.F., pendant la période du 1er novembre 1942 au 14 février 1943 en application :

a) de la décision ministérielle du 2 février 1943 relative aux nouvelles conditions applicables aux fournitures de combustibles faites à la S.N.C.F. par les Houillères du Centre et du Midi;

b) du Protocole d'application de cette décision ministérielle, en date du 18 juin 1943.

Le Conseil est saisi, d'autre part, des conditions dans lesquelles un accord est intervenu entre la S.N.C.F. et le Comité d'Organisation des Combustibles Minéraux Solides, sous forme d'un Protocole et d'une lettre annexe, pour la mise en oeuvre de la décision ministérielle du 2 février 1943 relative aux nouveaux prix et conditions applicables aux fournitures faites à la S.N.C.F. par les Houillères du Centre et du Midi à partir du 1er novembre 1942.

Cet accord permet de liquider le règlement des fournitures faites par ces mines à la S.N.C.F. postérieurement au 1er novembre 1942, - date de la dénonciation des anciens accords - et qui jusqu'alors n'avait été provisoirement arrêté et approuvé que sur la base de prix résultant des anciens accords.

Le présent dossier indique les suppléments de dépenses qui devraient être approuvés en application du Protocole, pour les fournitures effectuées du 1er novembre 1942 au 15 février 1943, date à laquelle a été autorisée une nouvelle hausse des prix. Ces suppléments de dépenses repris mine par mine dans le bordereau ci-joint s'élèvent à 10.982.008 fr.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver ces suppléments de dépenses.

Le Directeur du Service des Approvisionnements,

COULLÉ.

M. le Directeur

La note ci-jointe, destinée
aux membres du Conseil, se
présente ostensiblement sous
la forme d'une Note pour
la Commission de Marchés.

Je vous dois vous le
signaler.

A Tognon
Faire une fiche de lecture
quand possible
Oci
à l'usage de la Commission
autres notes à l'usage de la Commission
proposition pour le conseil et rapport
celles-ci ont été envoyées au Président
le 29-10-41
le 29-10-41

Urdin

29/10

967

Exemplaire pour MM. les Membres
du Conseil d'Administration

S.N.C.F.

M. le Président Laurent-Aithalia

PARIS, le -5 OCT 1943

Service
des Approvisionnements
Division des Combustibles

NOTE EXPLICATIVE

à la Commission des Marchés
sur le supplément des dépenses résultant
de l'application de la Décision Ministérielle du
2 février 1943 relative aux nouvelles conditions de
prix et de réception applicables à compter du 1er
novembre 1942 aux fournitures de combustibles faites
par les Houillères du Centre et du Midi pendant la
période du 1er novembre 1942 au 14 février 1943

Maire proposé à M. le Président
en vue de son inscription à l'ordre
du jour du prochain Conseil

Bien que les Mines du Centre et du Midi aient dénoncé l'accord
qui régissait leurs livraisons de charbons à la S.N.C.F. à la date
du 1er novembre 1942, nous avons réglé les fournitures faites depuis
cette date sur la base des prix anciens. La Commission des Marchés
a bien voulu émettre un avis favorable sur les dossiers qui lui ont
été présentés pour régularisation de ces dépenses, jusqu'au 28 février
1943.

Le Protocole d'application de la Décision Ministérielle du
2 février 1943 fixe les prix et conditions des fournitures faites
par les Mines depuis le 1er novembre 1942.

Le présent dossier indique les suppléments de dépenses engagés
en application du Protocole jusqu'au 15 février 1943, date de la
nouvelle hausse autorisée sur les charbons. Ces suppléments de dé-
penses repris, mine par mine, au bordereau ci-joint s'élèvent à
10.982.008 f.

La Commission des Marchés est priée de bien vouloir émettre
un avis favorable.

Le Directeur
du Service des Approvisionnements,

Signé : COULLIÉ

S.N.C.F.

Service des
ApprovisionnementsDivision des
Combustibles

Supplément de dépenses engagées pour la période du
1er Novembre 1942 au 14 Février 1943 par suite de
l'application de la Décision Ministérielle du 2 Février 1943
fixant les prix et conditions des fournitures faites par
les Mines du Centre et du Midi à partir du 1er Novembre 1942

Mines	Tonnages livrés	Dépenses résultant de l'application de la Décision Ministérielle du 2.2.1943	Dépenses provi- soires déjà ap- prouvées (dos- siers N° 178 - 179+180-182)	Supplément de dépenses soumis à l'approbation	
				en +	en -
BLANZY	103.420,8	28.285.151,2	27.997.177,8	887.973,4	-
DECIZE	15.909,7	3.830.698,3	3.693.840,1	136.858,2	-
FAYMOREAU	2.889,7	719.125,9	701.999,5	17.126,6	-
BRASSAC	8.286,1	2.070.782,4	1.889.946,8	180.835,6	-
Hte-Loire	9.382,9	2.435.910,5	2.324.914,-	110.996,5	-
CHAMPAGNAC	8.523,7	2.266.044,6	2.135.504,-	130.540,6	-
FERRIERES	8.996,6	2.382.270,4	2.498.280,2	-	116.009,8
LA BOUBLE	14.117,9	3.790.213,2	3.517.647,2	272.566,-	-
NOYANT	1.480,5	393.897,4	397.336,4	-	3.439,-
ST-ELOY	20.457,4	5.562.790,2	5.267.821,2	294.969,-	-
MESSEIX	4.706,2	1.146.230,1	1.060.082,4	86.137,7	-
AHUN	3.911,7	971.215,1	936.036,3	35.178,8	-
La Loire	87.664,6	23.755.674,9	21.334.579,4	1.421.095,5	-
MONTRAMBERT	37.911,8	11.226.209,1	10.149.173,2	1.077.035,9	-
ROCHE-la-M.	48.280,5	14.250.580,6	12.756.259,5	1.494.321,1	-
ST-ETIENNE	9.531,-	2.397.481,8	2.340.856,2	56.625,6	-
GRAISSESSAC	23.627,7	6.507.388,9	6.382.380,-	125.508,9	-
BESSEGES	27.947,4	7.819.969,5	7.487.582,5	392.387,-	-
GRAND'COMBE	73.749,8	20.618.255,8	19.524.207,2	1.094.048,6	-
ROCHEBELLE	20.221,2	5.198.338,1	4.804.548,8	593.789,3	-
TRELYS	3.731,-	954.871,3	917.188,6	37.682,7	-
Nord d'ALES	2.346,3	633.073,8	541.052,8	92.021,-	-
ALBI	37.411,-	11.643.308,9	10.907.054,5	736.254,4	-
AUBIN	29.559,2	7.893.718,4	7.687.041,3	206.677,1	-
CARMAUX	62.811,-	17.544.717,7	116.350.259,2	1194.458,5	-
DECAZEVILLE	34.558,4	9.769.099,7	9.342.730,9	426.368,8	-
	701.434,1	193.687.507,8	182.685.499,8	11.101.456,8	119.448,8
				10.982.008 f.-	

907

Exemplaire pour MM. les Membres
du Conseil d'Administration

S.N.C.F.

Service
des Approvisionnements

Division des Combustibles

M. le Président Grimpret

PARIS, le -5 OCT 1943

NOTE EXPLICATIVE

à la Commission des Marchés
sur le supplément des dépenses résultant
de l'application de la Décision Ministérielle du
2 février 1943 relative aux nouvelles conditions de
prix et de réception applicables à compter du 1er
novembre 1942 aux fournitures de combustibles faites
par les Houillères du Centre et du Midi pendant la
période du 1er novembre 1942 au 14 février 1943

Affaire proposée à M. le Président
en vue de son inscription à l'ordre
du jour du prochain Conseil

Bien que les Mines du Centre et du Midi aient dénoncé l'accord
qui régissait leurs livraisons de charbons à la S.N.C.F. à la date
du 1er novembre 1942, nous avons réglé les fournitures faites depuis
cette date sur la base des prix anciens. La Commission des Marchés
a bien voulu émettre un avis favorable sur les dossiers qui lui ont
été présentés pour régularisation de ces dépenses, jusqu'au 28 février
1943.

Le Protocole d'application de la Décision Ministérielle du
2 février 1943 fixe les prix et conditions des fournitures faites
par les Mines depuis le 1er novembre 1942.

Le présent dossier indique les suppléments de dépenses engagés
en application du Protocole jusqu'au 15 février 1943, date de la
nouvelle hausse autorisée sur les charbons. Ces suppléments de dé-
penses repris, mine par mine, au bordereau ci-joint s'élèvent à
10.982.008 f.

La Commission des Marchés est priée de bien vouloir émettre
un avis favorable.

Le Directeur
du Service des Approvisionnements,

Signé : COULLIÉ

S.N.C.F.

Service des
ApprovisionnementsDivision des
Combustibles

Supplément de dépenses engagées pour la période du
1er Novembre 1942 au 14 Février 1943 par suite de
l'application de la Décision Ministérielle du 2 Février 1943
fixant les prix et conditions des fournitures faites par
les Mines du Centre et du Midi à partir du 1er Novembre 1942

Mines	Tonnages livrés	Dépenses résultant de l'application de la Décision Ministérielle du 2.2.1943	Dépenses provisoires déjà approuvées (dossiers N° 178 - 179, 180-182)	Supplément de dépenses soumis à l'approbation	
				en +	en -
BLANZY	103.420,8	38.285.151,2	37.997.177,8	887.973,4	-
DECIZE	15.909,7	3.830.698,3	3.693.840,1	136.858,2	-
FAYMOREAU	2.889,7	719.125,9	701.999,5	17.126,6	-
BRASSAC	8.286,1	2.070.782,4	1.889.946,8	180.835,6	-
Hte-Loire	9.382,9	2.435.910,5	2.324.914,-	110.996,5	-
CHAMPAGNAC	8.523,7	2.266.044,6	2.135.504,-	130.540,6	-
FERRIERES	8.996,6	2.382.270,4	2.498.280,2	-	116.009,8
LA BOUBLE	14.117,9	3.790.213,2	3.517.647,2	272.566,-	-
NOYANT	1.480,5	393.897,4	397.336,4	-	3.439,-
ST-ELOY	20.457,4	5.562.790,2	5.267.821,2	294.969,-	-
MESSEIX	4.706,2	1.146.230,1	1.060.082,4	86.137,7	-
AHUN	3.911,7	971.215,1	936.036,3	35.178,8	-
La Loire	87.664,6	23.755.674,9	21.334.579,4	1.421.095,5	-
MONTRAMBERT	37.911,8	11.226.209,1	10.149.173,2	1.077.035,9	-
ROCHE-la-M.	48.280,5	14.250.580,6	12.756.259,5	1.494.321,1	-
ST-ETIENNE	9.531,-	2.397.481,8	2.340.856,2	56.625,6	-
GRAISSESSAC	23.627,7	6.507.888,9	6.382.380,-	125.508,9	-
BESSEGES	27.947,4	7.819.969,5	7.427.582,5	392.387,-	-
GRAND'COMBE	73.749,8	20.618.255,8	19.524.207,2	1.094.048,6	-
ROCHEBELLE	20.221,2	5.198.338,1	4.604.548,8	593.789,3	-
TRELYS	3.731,-	954.871,3	917.188,6	37.682,7	-
Nord d'ALES	2.346,3	633.073,8	541.052,8	92.021,-	-
ALBI	37.411,-	11.643.308,9	10.907.054,5	736.254,4	-
AUBIN	29.559,2	7.893.718,4	7.687.041,3	206.677,1	-
CARMAUX	62.811,-	17.544.717,7	16.350.259,2	1.194.458,5	-
DECAZEVILLE	34.558,4	9.769.099,7	9.342.730,9	426.368,8	-
	701.434,1	193.667.507,8	182.685.499,8	11.101.456,8	119.448,8
				10.982.008 f.-	

Exemplaire pour MM. les Membres
du Conseil d'Administration

S.N.C.F.

PARIS, le -5 OCT 1943

Service
des Approvisionnements
Division des Combustibles

NOTE EXPLICATIVE

à la Commission des Marchés
sur le supplément des dépenses résultant
de l'application de la Décision Ministérielle du
2 février 1943 relative aux nouvelles conditions de
prix et de réception applicables à compter du 1er
novembre 1942 aux fournitures de combustibles faites
par les Houillères du Centre et du Midi pendant la
période du 1er novembre 1942 au 14 février 1943

Bien que les Mines du Centre et du Midi aient dénoncé l'accord
qui régissait leurs livraisons de charbons à la S.N.C.F. à la date
du 1er novembre 1942, nous avons réglé les fournitures faites depuis
cette date sur la base des prix anciens. La Commission des Marchés
a bien voulu émettre un avis favorable sur les dossiers qui lui ont
été présentés pour régularisation de ces dépenses, jusqu'au 28 février
1943.

Le Protocole d'application de la Décision Ministérielle du
2 février 1943 fixe les prix et conditions des fournitures faites
par les Mines depuis le 1er novembre 1942.

Le présent dossier indique les suppléments de dépenses engagés
en application du Protocole jusqu'au 15 février 1943, date de la
nouvelle hausse autorisée sur les charbons. Ces suppléments de dé-
penses repris, mine par mine, au bordereau ci-joint s'élèvent à
10.982.008 f.

La Commission des Marchés est priée de bien vouloir émettre
un avis favorable.

Le Directeur
du Service des Approvisionnements,

Signé : COULLIÉ

S.N.C.F.

Service des
ApprovisionnementsDivision des
Combustibles

Supplément de dépenses engagées pour la période du
1er Novembre 1942 au 14 Février 1943 par suite de
l'application de la Décision Ministérielle du 2 Février 1943
fixant les prix et conditions des fournitures faites par
les Mines du Centre et du Midi à partir du 1er Novembre 1942

Mines	Tonnages livrés	Dépenses résultant de l'application de la Décision Ministérielle du 2.2.1943	Dépenses provi- soires déjà ap- prouvées (dos- siers N° 178 - 179+180-182)	Supplément de dépenses soumis à l'approbation	
				en +	en -
BLANZY	103.420,8	28.285.151,2	27.997.177,8	887.973,4	-
DECIZE	15.909,7	3.830.698,3	3.693.840,1	136.858,2	-
FAYMOREAU	2.889,7	719.125,9	701.999,6	17.126,6	-
BRASSAC	8.286,1	2.070.782,4	1.889.946,8	180.835,6	-
Hte-Loire	9.382,9	2.435.910,5	2.324.914,-	110.996,5	-
CHAMPAGNAC	8.523,7	2.266.044,6	2.135.504,-	130.540,6	-
FERRIERES	8.996,6	2.382.270,4	2.498.280,2	-	116.009,8
LA BOUBLE	14.117,9	3.790.213,2	3.517.647,2	272.566,-	-
NOYANT	1.480,5	393.897,4	397.336,4	-	3.439,-
ST-ELOY	20.457,4	5.562.790,2	5.267.821,2	294.969,-	-
MESSEIX	4.706,2	1.146.230,1	1.060.082,4	86.137,7	-
AHUN	3.911,7	971.215,1	936.036,3	35.178,8	-
La Loire	87.664,6	23.755.674,9	21.334.579,4	1.421.095,5	-
MONTRAMBERT	37.911,8	11.226.209,1	10.149.173,2	1.077.035,9	-
ROCHE-la-M.	48.280,5	14.250.580,6	12.756.259,5	1.494.321,1	-
ST-ETIENNE	9.531,-	2.397.481,8	2.340.856,2	56.625,6	-
GRAISSESSAC	23.627,7	6.507.388,9	6.382.380,-	125.508,9	-
BESSEGES	27.947,4	7.819.969,5	7.427.582,5	392.387,-	-
GRAND 'COMBE	73.749,8	20.618.255,8	19.524.207,2	1.094.048,6	-
ROCHEBELLE	20.221,2	5.198.338,1	4.604.548,8	593.789,3	-
TRELYS	3.731,-	954.871,3	917.188,6	37.682,7	-
Nord d'ALES	2.346,3	633.073,8	541.052,8	92.021,-	-
ALBI	37.411,-	11.643.308,9	10.907.054,3	736.254,4	-
AUBIN	29.559,2	7.893.718,4	7.687.041,3	206.677,1	-
CARMAUX	62.811,-	17.544.717,7	16.350.259,2	1194.458,5	-
DECAZEVILLE	34.558,4	9.769.099,7	9.342.730,9	426.368,8	-
	701.434,1	193.667.507,8	182.685.499,8	11.101.456,8	119.448,8
				10.982.008 f.-	

967

Exemplaire pour MM. les Membres
du Conseil d'Administration

S.N.C.F.

PARIS, le -5 OCT 1943

Service
des Approvisionnements

Division des Combustibles

NOTE EXPLICATIVE

à la Commission des Marchés
sur le supplément des dépenses résultant
de l'application de la Décision Ministérielle du
2 février 1943 relative aux nouvelles conditions de
prix et de réception applicables à compter du 1er
novembre 1942 aux fournitures de combustibles faites
par les Houillères du Centre et du Midi pendant la
période du 1er novembre 1942 au 14 février 1943

Bien que les Mines du Centre et du Midi aient dénoncé l'accord
qui régissait leurs livraisons de charbons à la S.N.C.F. à la date
du 1er novembre 1942, nous avons réglé les fournitures faites depuis
cette date sur la base des prix anciens. La Commission des Marchés
a bien voulu émettre un avis favorable sur les dossiers qui lui ont
été présentés pour régularisation de ces dépenses, jusqu'au 28 février
1943.

Le Protocole d'application de la Décision Ministérielle du
2 février 1943 fixe les prix et conditions des fournitures faites
par les Mines depuis le 1er novembre 1942.

Le présent dossier indique les suppléments de dépenses engagés
en application du Protocole jusqu'au 15 février 1943, date de la
nouvelle hausse autorisée sur les charbons. Ces suppléments de dé-
penses repris, mine par mine, au bordereau ci-joint s'élèvent à
10.982.008 f.

La Commission des Marchés est priée de bien vouloir émettre
un avis favorable.

Le Directeur
du Service des Approvisionnements,

Signé : COULLIÉ

S.N.C.F.

Service des
Approvisionnements

Division des
Combustibles

Supplément de dépenses engagées pour la période du
1er Novembre 1942 au 14 Février 1943 par suite de
l'application de la Décision Ministérielle du 2 Février 1943
fixant les prix et conditions des fournitures faites par
les Mines du Centre et du Midi à partir du 1er Novembre 1942

Mines	Tonnages livrés	Dépenses résultant de l'application de la Décision Ministérielle du 2.2.1943	Dépenses provi- soires déjà ap- prouvées (des- sins N° 178 - 179-180-182)	Supplément de dépenses soumis à l'approbation	
				en +	en -
BLANZY	103.420,8	28.885.151,2	27.997.177,8	887.973,4	-
DECIZE	15.909,7	3.830.698,3	3.693.840,1	136.858,2	-
FAYMOREAU	2.889,7	719.125,9	701.999,3	17.126,6	-
BRASSAC	8.286,1	2.070.782,4	1.889.943,8	180.835,6	-
Hte-Loire	9.382,9	2.435.910,5	2.324.914,-	110.996,5	-
CHAMPAGNAC	8.523,7	2.266.044,6	2.135.504,-	130.540,6	-
FERRIERES	8.996,6	2.382.270,4	2.498.280,2	-	116.009,8
LA BOUBLE	14.117,9	3.790.213,2	3.517.647,2	272.566,-	-
NOYANT	1.480,5	393.897,4	397.336,4	-	3.439,-
ST-ELOY	20.457,4	5.562.790,2	5.267.821,2	294.969,-	-
MESSEIX	4.706,2	1.146.230,1	1.060.082,4	86.137,7	-
AHUN	3.911,7	971.215,1	936.036,3	35.178,8	-
La Loire	87.664,6	23.755.674,9	21.334.579,4	1.421.095,5	-
MONTRAMBERT	37.911,8	11.226.209,1	10.149.173,2	1.077.035,9	-
ROCHE-la-M.	48.280,5	14.250.580,6	12.756.259,5	1.494.321,1	-
ST-ETIENNE	9.531,-	2.397.481,8	2.340.856,2	56.625,6	-
GRAISSESSAC	23.627,7	6.507.888,9	6.382.380,-	125.508,9	-
BESSEGES	27.947,4	7.819.969,5	7.427.582,5	392.387,-	-
GRAND'COMBE	73.749,8	20.618.255,8	19.524.207,2	1.094.048,6	-
ROCHEBELLE	20.221,2	5.198.338,1	4.604.548,8	593.789,3	-
TRELYS	3.731,-	954.871,3	917.188,6	37.682,7	-
Nord d'ALES	2.346,3	633.073,8	541.052,8	92.021,-	-
ALBI	37.411,-	11.643.308,9	10.907.054,5	736.254,4	-
AUBIN	29.559,2	7.893.718,4	7.687.041,3	206.677,1	-
CARMAUX	62.811,-	17.544.717,7	16.350.259,2	1.194.458,5	-
DECAZEVILLE	34.558,4	9.769.099,7	9.342.730,9	426.368,8	-
	701.434,1	193.637.507,8	182.685.499,8	11.101.456,8	119.448,8
				10.982.008 f.-	